



#### Public concerné

Les personnes en formation ont atteint un niveau d'étude de niveau 4. Ils ont signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec un employeur dans le domaine du paysage. Les groupes d'apprenants sont au nombre de 12 en moyenne.

#### Prérequis, modalités et délai d'accès

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 minimum (Brevet professionnel, Bac Professionnel ou BTS en aménagements paysagers) ou justifier d'une expérience significative dans le domaine du Paysage.
- Satisfaire aux tests d'entrée (Entretien individuel et test de positionnement).
- Être âgé de plus de 18 ans et de moins de 30 ans dans le cas d'un parcours en apprentissage.

#### Equivalence / blocs de compétences

Possibilité de valider des blocs de compétences suite à un BTS (demande de dérogation auprès de la DRAAF)

#### Présentation générale (problématique, intérêt)

Le certificat de spécialisation « Constructions Paysagères » vise à développer les compétences d'un ouvrier qualifié en le spécialisant aux travaux d'aménagements et de constructions paysagères. Il permet d'acquérir une certaine polyvalence et la connaissance des techniques des espaces verts nécessaire pour être chef d'équipe en entreprise du Paysage. L'ouvrier qualifié spécialisé en constructions paysagères doit savoir manager et motiver une équipe. Il a aussi, un rôle de formateur lui permettant de transmettre les bons gestes. Il devra apprendre les rudiments de la gestion économique et organisationnelle d'un chantier d'aménagements. Il développera ses compétences en conduite d'engins et son relationnel avec les clients.

#### Objectifs

On peut préciser les objectifs :

##### • D'évolution :

Le Certificat de spécialisation constructions paysagères apporte une spécialisation en conduite d'un chantier d'aménagement paysager. Il permet une meilleure employabilité dans le domaine professionnel des apprenants en sortie de formation. En 2018 sur 43 apprenants (72% dont respectivement 53 % et 28 % en CDI ou CDD dans le secteur du Paysage)

Le public ayant suivi la formation pourra exercer son activité en entreprises privées du paysage, en service espaces verts ou dans les collectivités territoriales. Au poste de chef d'équipe ou d'ad-joint au chef d'équipe. Dans certains cas, le certificat de spécialisation constructions paysagères lui permettra de créer sa propre entreprise de Paysage.

100% de réussite sur la promotion 2019

##### • Pédagogiques :

A l'issue de la formation l'apprenant en certificat de spécialisation constructions paysagères, sera autonome dans les tâches courantes de l'aménagement paysager et pourra être amené à guider et superviser son travail. Il pourra procéder à des ajustements techniques en fonction des caractéristiques de terrain. Il pourra être chargé de l'organisation pratique du chantier (planification, approvisionnement, organisation et participation à la gestion technico-économique du chantier).

Il devra être capable d'explicitier à un client les modifications techniques apportées au chantier et pourra avoir un rôle de conseil. Il devra transmettre à son supérieur hiérarchique toute proposition d'évolution ou d'amélioration.



<b>Contenu de la formation</b>	<p><b>Programme détaillé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduite d'engins (mini - pelle, dumper...) et passage du CACES R482 cat A</li> <li>• Formation Pierres sèches et taille de pierres</li> <li>• Formation Bétons décoratifs</li> <li>• Chantiers extérieurs</li> <li>• Formation électrique Basse tension</li> <li>• Réalisation de travaux préparatoires aux chantiers de constructions paysagères (Organisation, relevés topographiques...)</li> <li>• Réalisation des travaux de VRD</li> <li>• Réalisation de travaux de constructions paysagères (Murets, dalage, pavage, escaliers, constructions bois...)</li> <li>• Organisation d'un chantier de constructions Paysagères</li> </ul>
<b>Modalités pédagogiques</b>	<p><b>Moyens pédagogiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux pratiques extérieurs ; plateau technique avec matériaux, matériels et bâtiment</li> <li>• Visites de fournisseurs et de fabricants de matériaux (centrale à béton, vendeurs de granulats, carrières d'extraction...).</li> <li>• Visites d'entreprises du secteur paysage.</li> <li>• Exercices techniques et pratiques.</li> <li>• Participation à des chantiers extérieurs.</li> <li>• Salle équipée de matériel de projection.</li> <li>• Formation continue (Formation adulte).</li> <li>• Dossiers techniques à réaliser et oraux de soutien dans le cursus de formation.</li> <li>• Supports techniques théoriques.</li> </ul>
<b>Durée</b>	<p>455 heures en centre de formation (13 semaines)  35 heures/semaine  39 semaines en entreprise</p>
<b>Compétences et capacités professionnelles visées</b>	<p>Capacités d'adaptation dans des tâches diverses sur des chantiers différents et des conditions différentes  Prise d'initiatives  Sens du travail minutieux et soigné  Il assure de bonnes relations avec la clientèle  Maîtrise des techniques de maçonnerie et d'espaces verts  Il sait lire les plans et les documents d'exécution  Il a des connaissances complémentaires en menuiserie, électricité et plomberie.  Il connaît les matériaux (pierres naturelles, pierres reconstituées, bois...)  Il est capable de manager une équipe et de donner des directives  Il est capable de gérer les stocks, la livraison des fournitures et réfère de l'avancement du chantier à son supérieur hiérarchique.</p>

<b>Dates</b>	Formation de Septembre à Juin Inscriptions à partir de janvier
<b>Lieu(x)</b>	Centre de formation Maison Familiale Rurale Cerisy Belle Etoile - 6 Route de Flers Normandie - Orne
<b>Coût par participant</b>	<p>Les frais de formation sont à la charge de l'Opérateur de Compétence. Néanmoins, reste à charge les frais relatifs à l'hébergement et à la restauration.</p> <p><b>En pension complète :</b> 130 € par semaine (79 € après déduction des aides de l'OPCO pour des apprentis exerçants dans une entreprise privée).</p> <p><b>En demi-pension :</b> 60 € par semaine. (45 € après déduction des aides de l'OPCO pour des apprentis exerçants dans une entreprise privée).</p>
<b>Responsable Formation</b>	<p><b>M Frédéric Stepanoff</b>  <b>Responsable CS Constructions Paysagères</b>  <a href="mailto:frederic.stepanoff@mfr.asso.fr">frederic.stepanoff@mfr.asso.fr</a></p>
<b>Formateurs, Animateurs et intervenants</b>	<p>Les formateurs qui interviennent sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Frédéric Stepanoff : Formateur matières techniques</li> <li>• Julien Hébert : Formateur conduite d'engins (CACES)</li> <li>• Marc Bazoge : Formateur matières techniques paysagère</li> <li>• Alexandre Hautreux : Formateur S.S.T</li> <li>• Emmanuel Champin : Formateur matières techniques</li> <li>• Annie Lelièvre : Formatrice matières techniques</li> <li>• Cédric Pinçon : Formateur matières techniques</li> </ul> <p>La formation doit être placée sous le contrôle d'un formateur qui intervient effectivement dans le processus d'acquisition des compétences. Il doit avoir des qualités en adéquation avec le domaine concerné et agir pour le compte d'un organisme de formation déclaré.</p>

## Suivi de la formation

Émargement des stagiaires et des apprenti.e.s à chaque session  
Carnet de suivi entre le centre de formation et les entreprises (Signature du chef d'entreprise et du formateur référent de la formation)

Entretien téléphonique avec l'entreprise d'accueil

Accueil des apprenants en début de semaine et échanges sur les actions menées dans les entreprises d'accueil.

Bilan de la formation et des apprentissages à chaque fin de session, retour sur expérience hebdomadaire et partage du ressenti lié à la formation.

Vérification des acquis.

*Mise en place d'outils permettant de vérifier la réalité du suivi de la formation par les stagiaires (émargement par les stagiaires et le formateur, attestation de stage...).*

## Evaluation de la formation

Evaluation des activités réalisées lors de la semaine de formation par le biais d'une enquête de satisfaction complétée le vendredi.

Tests réalisés après chaque apport théorique en formation pour évaluer le niveau de connaissance des candidats.

*Une évaluation de l'action (satisfaction des participants) et une autre sur le degré d'acquisition des compétences (tests, examens, fiches d'évaluation, entretiens...) sont à envisager.*

*Identifier clairement le nom du titre, du diplôme du certificat*

*Evaluation de la prestation de formation « à chaud » (tour de table, cible, bilan écrit...).*

*Evaluation des acquis au regard des objectifs attendus « à froid » (recommandée).*

## Débouchés possibles / passerelles

Possibilité de poursuivre la formation avec :

- Un BTS ( Aménagements Paysagers ... )
- Un autre CS

Fiche ROME A1203 Aménagement et entretien des espaces verts

<https://candidat.pole-emploi.fr/marche-du-travail/fichemetierrome?code-Rome=A1203>

## Accès handicap Accompagnement formation



Mise en place d'accompagnement pour les demandes d'aménagement d'épreuves liées à l'handicap ( 1/3 temps - aides techniques - humaines .... ).

Places de parking Handicapés

Locaux adaptés selon l' handicap

Référent(e) handicap au sein de l'établissement : 02.33.98.43.70

## Pour plus d'informations sur la formation BAC Pro Aménagements Paysagers :

**Téléphone :** 02.33.98.43.70

**Mail :** [mfr.cerisy@mfr.asso.fr](mailto:mfr.cerisy@mfr.asso.fr)

**Site internet :** <https://www.maisonfamilialedupaysage.fr/>

N'hésitez pas à flasher le QR-CODE ci-dessous :

